



# Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

17, cours Xavier-Arnoz – 33082 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 00 73 60 – Télécopie 05 56 81 66 40 – e-mail : service.syndical@fdsea33.fr

<Titre2> <Prénom> <Nom>  
<Adresse1>  
<Adresse2>  
<Cp> <Ville>

Bordeaux, le 16 octobre 2012

**Objet : Fiscalité du vin/PLFSS**

<Titre1>

Il semblerait que le gouvernement envisage d'appliquer des taxes supplémentaires sur le vin dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Un amendement visant à augmenter la fiscalité sur le vin pourrait être discuté en commission des affaires sociales de l'assemblée nationale mardi 16 octobre.

On loue régulièrement, non sans raison, l'importance du vin pour la balance commerciale agricole française, l'excédent commercial français des vins s'élevant à 6,6 milliards d'euros en 2011.

La viticulture joue un rôle capital dans nos territoires, que ce soit en terme économique, social, ou de paysages. Cependant en France, ce secteur connaît une baisse structurelle de sa consommation, chutant de - 56 % depuis les années 1970. Or neuf bouteilles de vin sur dix consommées dans notre pays sont françaises. La consommation sur le marché intérieur est donc un enjeu fort pour la santé économique de la filière et une nouvelle taxation viendrait encore contracter le marché.

Par ailleurs, cette augmentation représenterait un nouveau coup dur pour la filière viticole française. Après plusieurs années de crises continues, la situation économique de nombreuses exploitations viticoles reste précaire, et la conjugaison de la petite récolte 2012 avec les cours observés actuellement ne permettra pas à la trésorerie de ces exploitations de faire face à l'importante hausse des charges constatée cette année.

Les vignerons s'inquiètent donc des conséquences sur la consommation intérieure d'une nouvelle hausse de la fiscalité sur le vin et, par répercussion, sur la compétitivité et l'avenir de leurs exploitations.

En outre, l'augmentation de la fiscalité n'étant pas une réponse adaptée dans le cadre d'une politique de santé publique équilibrée, la filière viticole s'est engagée depuis plusieurs années auprès du grand public en matière de lutte contre l'alcoolisme par des actions de prévention, d'éducation à la consommation modérée et de lutte contre les abus.

<Titre1>, nous comptons sur vous pour que de nouvelles taxes ne viennent pas entraver un des fleurons de notre territoire et de l'agriculture française.

Nous vous prions de croire, <Titre1>, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président de la FDSEA



**Patrick VASSEUR**